



conseil de l'égalité entre
les femmes et les hommes
raad voor de gelijkheid
tussen vrouwen en mannen
.brussels



CRÈCHES SATURÉES, PARENTS DÉPASSÉS : QUELLES SOLUTIONS POUR BRUXELLES ?

11 juin 2025 | Maison Amazone (Bruxelles)

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT DU CEFH

Introduction

La conférence, organisée par le **Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)** le 11/06/2025, a rassemblé divers acteurs institutionnels, professionnels et associatifs pour discuter des **enjeux liés à la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale**. Les objectifs du Conseil ont été rappelés : promouvoir l'égalité entre les genres, notamment via les politiques d'accueil de la petite enfance.

La composition du Conseil a été rappelée, soulignant la diversité des parties prenantes : représentant.e.s des travailleurs, employeurs, Conseils des femmes de Belgique et société civile, établissements académiques et IEFH. Créé en 2012 par Bruno De Lille (Secrétaire d'État à l'Égalité des Chances), **le Conseil a pour mission de formuler des avis et recommandations, à la demande du Gouvernement ou d'initiative, sur toutes les matières qui peuvent avoir une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Région de Bruxelles-Capitale**. L'objectif est de veiller à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques, notamment à travers une politique de la petite enfance cohérente, inclusive et durable.

Les enjeux liés à la petite enfance

- Émancipation des femmes et qualité de l'accueil

Une large partie des discussions a mis en évidence le lien direct entre l'offre en crèches et l'émancipation économique des femmes. Il a été observé que les femmes réduisent souvent leur temps de travail après l'arrivée d'un enfant, contrairement aux hommes. Une politique de petite enfance efficace et accessible est donc perçue comme une condition essentielle pour permettre aux femmes de rester actives professionnellement et de maintenir une autonomie financière vis-à-vis de leur conjoint.

- Conditions de travail des puéricultrices

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont été lancées par les Gouvernements pour améliorer le nombre de places en crèche. Toutefois, l'ensemble des intervenant-e-s ont témoigné que sans puéricultrices en suffisance, l'augmentation de l'offre restait purement théorique car de nombreuses places d'enfants devaient être supprimées par manque de personnel. Dans la pratique, certains témoignaient que 10 % des places ne pouvaient structurellement pas être offertes.

La pénibilité du métier de puéricultrice a donc été mise en lumière. Malgré leur engagement passionné, ces professionnelles souffrent de conditions de travail précaires, de salaires faibles, d'un manque de reconnaissance, ainsi que de douleurs physiques et de stress liés aux besoins affectifs des enfants et aux attentes élevées des parents. Ces conditions découragent les vocations et menacent la qualité de l'accueil, pourtant essentielle pour le développement des enfants. Une intervenante a plaidé pour la reconnaissance du métier comme "métier lourd" et pour des aménagements de fin de carrière. La précarité des conditions de travail freine également l'arrivée de nouvelles vocations dans un secteur déjà en pénurie. Il semble urgent que les Gouvernements des différents niveaux de pouvoirs se saisissent de ce dossier à travers la signature de nouveaux accords du non-marchand.

- Accessibilité et coût des crèches

Les inégalités d'accessibilité aux crèches entre les quartiers ont été soulevées, un problème aggravé par des coûts souvent inabordables pour les familles à faibles revenus. Les horaires d'ouverture ne sont pas toujours compatibles avec ceux des parents, ce qui renforce les inégalités sociales et professionnelles, particulièrement pour les femmes. Une politique garantissant une place accessible financièrement pour chaque enfant a été proposée comme une priorité absolue.

Recommandations et perspectives

- Collaboration interinstitutionnelle et politique globale

Les intervenant-e-s ont unanimement appelé à une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Le morcellement institutionnel belge freine la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente. A notamment été évoquée la difficulté à conduire une politique unifiée en matière de petite enfance, malgré des efforts pour soutenir les familles monoparentales et reconnaître la dimension sociale de la petite enfance.



- Valorisation du métier et mobilité professionnelle

Un projet de formation en alternance (DOE-project) de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) visant à faciliter l'insertion des chercheuses d'emploi dans le métier de puéricultrice a été présenté. Via l'alternance, il permet de directement soulager les équipes en place. Des formations d'un an existent aussi du côté francophone au sein de la Cité des Métiers. Il serait intéressant de s'inspirer des pratiques respectives et d'augmenter l'offre de ce type de formation. L'amélioration du système de reconnaissance des diplômes étrangers par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et NARIC-Vlaanderen et la création de formations courtes et accessibles ont été identifiées comme des leviers fondamentaux pour répondre à la pénurie de personnel.

- Lutte contre la marchandisation et maintien de la qualité

Plusieurs intervenant-e-s ont exprimé leur inquiétude face à la marchandisation croissante du secteur, susceptible de dégrader la qualité de l'accueil et les conditions de travail. Bien que le Conseil ne se soit pas encore positionné officiellement, les risques identifiés appellent à une vigilance accrue.

Problèmes budgétaires et solutions envisagées

Des échanges ont porté sur les investissements publics, notamment via le fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) et les contrats de quartier, pour faire face à la croissance démographique attendue d'ici 2030. Toutefois, les coûts d'exploitation élevés, notamment en énergie, et la pénurie de personnel constituent des obstacles majeurs. A également été soulignée, la nécessité de rendre les flux budgétaires plus lisibles et de renforcer les investissements dans les crèches publiques. Par ailleurs, le coût estimé pour l'intégration des normes d'encadrement prévues en FWB s'élèverait à 100 millions d'euros par an.

Le Conseil insiste pour que l'investissement par la FWB dans la petite enfance soit une priorité absolue dans ses réflexions budgétaires.

Conclusion

La conférence s'est clôturée sur **un appel collectif à l'action**. Les intervenant-e-s ont souligné la nécessité d'une politique réaliste, inclusive et durable, fondée sur les réalités du terrain. Au-delà de la garantie d'une place en crèche pour chaque enfant, **l'amélioration des conditions de travail des puéricultrices** semblait faire consensus au sein des participant-e-s. Finalement, le **renforcement de la collaboration interinstitutionnelle** a également été identifié comme un pilier important d'un système d'accueil efficace.

Le Conseil a remercié l'ensemble des participant-e-s pour leurs contributions, rappelant que **les témoignages du terrain sont essentiels pour orienter les politiques publiques**. Une dynamique collective est engagée, mais elle devra s'accompagner de **décisions politiques ambitieuses** pour transformer les constats en actions concrètes.